

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 22 janvier 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Roger Côté, Don Monahan et Simon Paquin et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

11 719-01-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 720-01-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif du 20 décembre 2018
5. Report à 10h30 de la séance du comité administratif initialement prévue 9h00, le 3 avril 2019
6. Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2019
7. Liste des chèques émis au mois de décembre 2018
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
11. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

12. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2019
13. Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
14. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
15. Table des préfets de Lanaudière – Participation financière pour l'année 2019
16. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
17. Permanence de madame Judith Godin, aménagiste
18. Création d'un poste de *Directrice de l'environnement et du développement durable* et adoption de la description de fonctions
19. Création d'un poste de *Biologiste* et adoption de la description de fonctions
20. Nomination d'une *Directrice de l'environnement et du développement durable*
21. Abolition du poste d'*Ingénieur – Gestion des cours d'eau*
22. Modification à l'organigramme de la MRC Les Moulins
23. Adhésion à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2019
24. Ratification de la participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Terrebonne lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins du 22 janvier 2019
25. Autorisation de paiement - Programme de partenariat 2019-2021 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)
26. Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
27. Appui au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne à une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour autoriser cet établissement d'enseignement collégial, à dispenser le programme *Techniques de génie mécanique*
28. Approbation du formulaire intitulé « *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* » et abrogation de la résolution numéro 11 691-12-18
29. Création de la table équestre en référence avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
30. Mandat pour la distribution des outils promotionnels 2018-2019 relatifs au tourisme

31. Autorisation de paiement à Lanaudière Économique dans le cadre du Partenariat pour la 21^e édition du Défi OSEntreprendre de Lanaudière
32. Autorisation de signature – Ententes entre la MRC Les Moulins et Emploi-Québec
33. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Emploi-Québec relativement à la formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2
34. Mandat pour des services professionnels de formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2
35. Création du comité consultatif économique en lien avec le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
36. Création du comité consultatif touristique en lien avec le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
37. Nomination de quatre (4) représentants des comités consultatifs au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
38. Cession à la MRC Les Moulins de la convention d'incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Rhinorange
39. Cession à la MRC Les Moulins de la convention d'incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Claret Canada inc.
40. Mandat pour la production et la mise en valeur du Webmagazine Direction
41. Service de traiteur dans le cadre l'événement La Cuvée le 6 février 2019
42. Frais annuels d'hébergement du site internet d'InnoHub La Centrale et banque d'heures pour les frais de maintenance et pour les modifications
43. Mandat afin de perfectionner le site internet d'InnoHub La Centrale
44. Publicités en vue des deux (2) cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle
45. Mandat pour des services professionnels d'infographie – Achat d'une banque d'heures en graphisme pour visuels en lien avec les cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle
46. Participation au Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques les 26 et 27 février 2019 à Québec
47. Autorisation de paiement à la firme Englobe Corp. – Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne (certificat de paiement #1)

48. Autorisation de paiement à la firme Solmatech inc. – Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche (certificat de paiement #1)
49. Nomination de deux (2) membres au comité consultatif agricole (CCA) afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles (CCA)
50. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2019
51. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ à Terrebonne (boulevard (Marcel-Therrien)
52. Autres sujets
53. Période de questions
54. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 721-01-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 722-01-19 Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif du 20 décembre 2018

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif tenue le 20 décembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 723-01-19 Report à 10h30 de la séance du comité administratif initialement prévue à 9h00, le 3 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont jugé opportun de reporter l'heure de la séance du comité administratif initialement prévue à 9h00 le 3 avril 2019 pour 10h30;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins reporte à 10h30 plutôt que 9h00, l'heure de la séance du comité administratif prévue mercredi le 3 avril 2019.

ADOPTÉE

11 724-01-19 Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2019 au montant de 54 218,15\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Janvier 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 888,62\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de novembre, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 725-01-19 Liste des chèques émis au mois de décembre 2018

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2018, pour un montant de 595 179,63\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 229 669,93\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de décembre 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 726-01-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2019* »).

ADOPTÉE

11 727-01-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 15 janvier 2019;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre du 15 janvier 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 728-01-19

Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 21 janvier 2019;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 21 janvier 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 729-01-19

Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 15 janvier 2019;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 15 janvier 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 730-01-19

Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2019;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2019 :

MRC Les Moulins	
Liste des engagements au 1 ^{er} janvier 2019	
	2019
Abrinord – Projet acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	7 133\$
Conseil des arts et des lettres du Québec	20 000\$
Chambre de commerce et d'industrie des Moulins	40 000\$
Holding Rubino	171 800\$
Gestion Claude Decelles Ltée	103 249\$
Groupe Arobas inc.	1 140\$
Groupe ISM	95\$
Groupe Deveau Avocats	4 833\$
Delcom	3 348\$
Entretien ménager Techno pro	5 280\$
Expo-Terrebonne	50 000\$
Les Prévoyants	1 380\$
Fondation du Cégep	35 000\$
Pitney Bowes	643\$
Salaires et charges sociales	2 769 720\$
SODAM	79 940\$
Table des préfets et élus de la couronne Nord	52 369\$
Tourisme Lanaudière	21 000\$
Viagym	153 191\$
Volkswagen Finance--	5 628\$
	<hr/> 3 525 749\$ <hr/> <hr/>

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 525 749,00\$ soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 731-01-19 Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 28 février 2019 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois

le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-4 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 732-01-19

Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT la facture transmise le 19 décembre 2018 au montant de 4 752,00\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 2 octobre au 19 décembre 2018, dans le cadre du mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beulé, la somme de 4 752,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture transmise le 4 octobre 2018 relativement aux travaux effectués du 2 octobre au 19 décembre 2018 dans le cadre du mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Coordonnateur aux dossiers métropolitains* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-19 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 221-02-18.

ADOPTÉE

11 733-01-19

Table des préfets de Lanaudière – Participation financière pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer au financement de la Table des préfets de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets de Lanaudière 18,35% de ses coûts jusqu'à concurrence d'une somme de 59 628,89\$ pour l'année 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-5 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant 59 628,89\$ poste budgétaire 2622-982 « *Table des préfets de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 734-01-19 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE des circonstances incontrôlables ont empêché le respect de l'échéancier pour la révision du schéma de risques en incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent corriger la situation le plus rapidement possible;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC s'engage à amorcer et terminer la révision du schéma de couverture de risques en incendie au cours de l'année 2019.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, à monsieur Gilles Desgagnés, directeur de la direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière-Laurentides, au maire de la Ville de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay, au maire de la Ville de Terrebonne, monsieur Marc-André Plante ainsi qu'à messieurs Jean-Pierre Boudreault, directeur du service-incendie de la Ville de Mascouche et Sylvain Dufresne, directeur du service-incendie de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

11 735-01-19 Permanence de madame Judith Godin, aménagiste

CONSIDÉRANT QUE madame Judith Godin, aménagiste, terminera sa période de probation le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Chantal Laliberté, directrice du service de l'aménagement;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Judith Godin, aménagiste, soit et est acceptée à compter du 12 février 2019.

ADOPTÉE

11 736-01-19 Création du poste de « Directrice de l'environnement et du développement durable » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exerce la compétence en matière de gestion des cours d'eau depuis 2006;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC Les Moulins de se doter d'un Plan régional sur les milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le mandat, autant pour son ampleur que pour l'expertise technique requise, justifie la création d'un poste de *directrice de l'environnement et du développement durable*;

CONSIDÉRANT la prévision de la création d'un poste de biologiste et de l'engagement en cours d'année d'un biologiste en vue de compléter l'expertise requise en analyse des milieux humides et hydriques, lequel poste relèvera de la directrice de *l'environnement et du développement durable*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif lors de la séance spéciale tenue le 20 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment, il y a lieu de modifier les descriptions de fonctions relatives aux postes de directrice de l'aménagement et de l'aménagiste;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste de *directrice de l'environnement et du développement durable* de la MRC Les Moulins dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 12.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonctions relative au poste de *directrice de l'environnement et de développement durable* laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les descriptions de fonctions relatives aux postes de directrice de l'aménagement et de l'aménagiste, lesquelles sont également jointes à la présente résolution, soient et sont adoptées telles que modifiées.

ADOPTÉE

11 737-01-19

Création d'un poste de *Biologiste* et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC Les Moulins de se doter d'un Plan régional sur les milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le mandat, autant pour son ampleur que pour l'expertise technique requise, justifie la création d'un poste de *biologiste* au service de l'environnement et du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste *biologiste* au service de l'environnement et du développement durable ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste de *biologiste* au service de l'environnement et du développement durable de la MRC Les

Moulins dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonctions relative au poste de *biologiste* laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 738-01-19

Nomination d'une *Directrice de l'environnement et du développement durable*

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9893-04-15, le conseil de la MRC Les Moulins a ratifié l'engagement de madame Amélie Parmentier au poste d'ingénieure – Gestion des cours d'eau à la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la création du poste de *Directrice de l'environnement et du développement durable* ;

CONSIDÉRANT QUE madame Amélie Parmentier détient la formation et les compétences requises pour assumer le poste de directrice de l'environnement et du développement durable ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif lors de la séance spéciale du 20 décembre 2018 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier soit et est nommée directrice de l'environnement et du développement durable à compter de l'adoption de la présente résolution.

QUE la résolution numéro 9893-04-15 demeure en vigueur à l'exception de la période de probation et de l'échelle salariale qui est fixée à la classe 12, débutant à l'échelon 7. Les changements d'échelon se feront à la date anniversaire habituelle.

ADOPTÉE

11 739-01-19

Abolition du poste d'*Ingénieur – Gestion des cours d'eau*

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu de la création du poste de *directrice du service de l'environnement et du développement durable* ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le poste d'*Ingénieur – Gestion des cours d'eau* soit et est aboli à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 740-01-19

Modification à l'organigramme de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 451-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté un organigramme ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de l'organigramme susmentionné, certains postes ont été abolis et de nouveaux postes ont été créés ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de modifier ledit organigramme ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté tel que proposé et qu'il remplace l'organigramme adopté par la résolution numéro 11 451-08-18.

ADOPTÉE

11 741-01-19 Adhésion à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun d'adhérer à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2019 ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins adhère à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour l'année 2019 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant 450,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-6 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 450,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 742-01-19 Ratification de la participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Terrebonne lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins du 22 janvier 2019

CONSIDÉRANT le dîner-conférence du maire de Terrebonne, monsieur Marc-André Plante, tenu lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins, le 22 janvier 2019, au Club de Golf Le Versant à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie la réservation de deux tables de huit (8) représentants par table de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre d'assister au dîner-conférence du maire de Terrebonne lequel a eu lieu le 22 janvier 2019, au Club de golf Le Versant à Terrebonne pour un montant 60,00\$ par personne, incluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2019-7 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 960,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « Législation – Congrès, colloques » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 743-01-19 Autorisation de paiement - Programme de partenariat 2019-2021 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) a pour mission de réunir des gens d'affaires dynamiques et soucieux de l'ascension économique et sociale de leur communauté, tout en veillant aux intérêts de ses membres, afin d'assurer la prospérité et la pérennité des entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins et la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) ont signé une entente de partenariat pour les années 2019 à 2021 afin de permettre à l'organisme d'accomplir sa mission ;

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat intervenue entre la MRC Les Moulins et la CCIM laquelle prévoit le versement total d'une somme de 122 416,00\$ au terme de ladite entente dont le versement d'une somme de 30 000,00\$ le 1^{er} janvier 2019 en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM, lesquels sont décrits dans ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) une somme de 30 000,00\$ selon les modalités prévues à l'Entente intervenue entre la MRC Les Moulins et la CCIM en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-8 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 744-01-19 Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 474-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un troisième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à l'appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins approuvent, suite à l'analyse des projets soumis, l'octroi des subventions relativement aux projets suivants :

Nom du projet	Présenté par	Subvention octroyée
Employeurs d'ici, compétences d'ailleurs, ouvrons le dialogue (2 ^e partie)	AMINATE (FSPSAMV2019-01)	24 00,00\$
Intervention jeunesse mobile	Maison des Jeunes La Barak de Mascouche (FSPSAMV2019-02)	20 078,00\$
Halte-Répit garderie pour tous !	Parentfants de Mascouche (FSPSAMV2019-03)	25 000,00\$
Un réseau moulinois de cuisines et de jardins communautaires	UNIATOX (FSPSAMV2019-04)	47 255,00\$
Intégration sociale	Le Relais de Mascouche (FSPSAMV2019-05)	22 276,00\$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec chacun des organismes bénéficiaires d'une telle subvention.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-9 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 138 609,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes FDT* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 745-01-19

Appui au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne à une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour autoriser cet établissement d'enseignement collégial, à dispenser le programme *Techniques de génie mécanique*

CONSIDÉRANT QUE notre milieu manifeste un besoin important en matière de main-d'œuvre de niveau technique dans le domaine du génie mécanique, du génie de la fabrication, du génie de la conception et du dessin industriel ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'offrir le programme de *Technique de génie mécanique* dans la région de Lanaudière permettrait de répondre aux besoins du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ce programme dans la région serait bénéfique sur plusieurs plans ;

CONSIDÉRANT QU'il permettrait à plusieurs autres entreprises l'accès à du personnel qualifié et répondrait à la demande actuelle en matière de main-d'œuvre dans ce domaine et qu'il permettrait aux Lanaudois de suivre une formation technique spécialisée à même leur lieu de résidence, sans avoir à se délocaliser ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins est à même de constater le besoin de main-d'œuvre qualifiée en termes de techniciens dans le domaine général du génie mécanique ;

CONSIDÉRANT QUE le fait que le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne dispense le programme *Techniques de génie mécanique* serait bénéfique pour plusieurs entreprises, organisations et organismes du milieu et aurait des retombées importantes sur l'économie de la région ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la demande d'autorisation du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne de dispenser le programme *Techniques de génie mécanique*.

ADOPTÉE

11 746-01-19 Approbation du formulaire intitulé « Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins et abrogation de la résolution numéro 11 691-12-18 »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 691-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé un document intitulé « *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version du formulaire et ainsi, d'abroger la résolution numéro 11 691-12-18 adoptée par le conseil en date du 11 décembre 2018;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE la résolution numéro 11 691-12-18 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

11 747-01-19 Création de la Table équestre en référence avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 632-11-16, la version officielle du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* a été déposée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer la Table équestre en référence avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la Table équestre en référence avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) aura comme objectif de participer au développement du tourisme équestre et agricole en lien avec le PDZA par des actions telles que :

- Promouvoir les initiatives et produits intéressants des producteurs agricoles ;
- Développer des activités d'interprétation du milieu agricole ;
- Développer et promouvoir les sentiers équestres sur le territoire de la MRC Les Moulins ;
- Créer des sentiers pérennes et appliquer les principes de développement durable et de protection de l'environnement ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Table équestre en référence avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) soit et est formée des représentants suivants :

Un employé de la MRC Les Moulins du service de développement économique et touristique (volet tourisme), un employé de la MRC Les Moulins du service de l'aménagement, un représentant du Club des sentiers équestres de Mascouche, un employé municipal de chacune des deux (2) villes de la MRC Les Moulins.

QUE d'autres partenaires pourront participer occasionnellement et sur invitation, aux rencontres de la Table équestre en référence avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), notamment et non limitativement, un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (UPA), du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), de Loisir et Sport Lanaudière et du comité de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 748-01-19 Mandat pour la distribution des outils promotionnels 2018-2019 relatifs au tourisme

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la distribution des outils promotionnels 2018-2019 relatifs au tourisme;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 16 janvier 2019 de l'entreprise À l'affiche 2000 au montant de 1 265,82\$, excluant les taxes pour la distribution des outils promotionnels susmentionnés;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 16 janvier 2019 de l'entreprise À l'affiche 2000 au montant de 1 265,82\$, excluant les taxes, soit et est retenue pour la distribution des outils promotionnels 2018-2019 relatifs au tourisme et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 1 265,82\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-10 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 265,82\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité – information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 749-01-19 Autorisation de paiement à Lanaudière Économique dans le cadre du Partenariat pour la 21^e édition du Défi OSEntreprendre de Lanaudière

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée à l'attention de la MRC Les Moulins par Lanaudière Économique dans le cadre de la 21^e édition du Défi OSEntreprendre de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent encourager les nouveaux entrepreneurs et reconnaître le démarrage de nouvelles entreprises ;

CONSIDÉRANT l'effet inspirant de cette reconnaissance pour d'autres entrepreneurs en herbe ;

CONSIDÉRANT les trois volets que reconnaît le défi OSEntreprendre soit, Entrepreneuriat étudiant, Création d'entreprise et Réussite inc. ;

CONSIDÉRANT la possibilité de regroupement avec les autres services développement économique du territoire pour obtenir le plan de partenariat platine ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de soutenir le Défi OSEntreprendre de Lanaudière par une contribution de 1 000,00\$, excluant les taxes, en échange d'une visibilité proportionnelle, le tout conformément au plan de partenariat platine.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de partenariat afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-11 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-989 « *Lanaudière économique* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 750-01-19 Autorisation de signature – Ententes entre la MRC Les Moulins et Emploi Québec

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les ententes de partenariat avec Emploi-Québec.

ADOPTÉE

11 751-01-19 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Emploi Québec relativement à la formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec Emploi Québec relativement à la formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Emploi Québec relativement à une formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2.

ADOPTÉE

11 752-01-19 Mandat pour des services professionnels de formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource pour des services professionnels de formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Pierre Hubert Consultant Inc., datée du 10 décembre 2018 ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Pierre Hubert Consultant Inc., datée du 10 décembre 2018, pour des services professionnels de formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2, pour un montant ne dépassant pas 9 381,96\$, incluant les taxes, et ce, pour une formation de huit (8) participants débutant le 26 février 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-12 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 9 381,96\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2621-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 753-01-19 Création du comité consultatif économique en lien avec le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 186-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a formé un comité du développement économique et touristique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent créer un comité consultatif économique en lien avec le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité consultatif économique en lien avec le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins soit et est créé et que ses représentants soient les personnes suivantes, issues des milieux indiqués, et ce, pour la durée sous-mentionnée, soit :

Pour un mandat se terminant le 31 décembre 2019 :

Madame Renée Chartier	Secteur coopératives et Économie sociale
Madame Lorraine Talbot	Secteur professionnel
Madame Melissa Moffette	Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins
Monsieur Sylvain Chartier	Secteur industriels et des technologies
Monsieur Charles-Antoine Gauvreau	Secteur industriels et des technologies
Monsieur Sylvain Poirier	Secteur enseignement supérieur et centres de recherche publics
Madame Kate Primeau	Service du développement économique de la Ville de Terrebonne
Monsieur Charles Thériault	Ville de Mascouche
Madame Karine Simard	Attachée politique de madame Lucie Lecours – Circonscription de Les Plaines
Madame Valérie Boutin	Attachée politique de Pierre Fitzgibbon, circonscription de Terrebonne
Monsieur Martin Poirier-Deschenes	Attaché politique de monsieur Mathieu Lemay, circonscription de Masson

Pour un mandat se terminant le 31 décembre 2020 :

Madame Laurence Duval	Secteur éducation
Madame Cybèle Rioux	Secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux
Monsieur Mario Turcot	Secteur affaires
Monsieur Raymond Gingras	Secteur industriels et des technologies
Monsieur Gilbert Mathieu	Secteur agricole
POSTE VACANT	Secteur chambre de commerce et tourisme
Monsieur Vincent Fortin ou madame Isabelle Gélinas	Conseiller en développement économique, ministère de l'Économie et de l'Innovation (MESI)
Monsieur Michel Girard	Directeur, Emploi-Québec

ADOPTÉE

11 754-01-19

Création du comité consultatif touristique en lien avec le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 186-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a formé un comité du développement économique et touristique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent créer un comité consultatif touristique en lien avec le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins :

Il est proposé par Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité consultatif économique en lien avec le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins soit et est créé et que ses représentants soient les personnes suivantes, issues des milieux indiqués, et ce, pour la durée sous-mentionnée, soit :

Pour un mandat se terminant le 31 décembre 2019 :

Madame Evelyne Robert	
Madame Patricia Lebel	
Madame Monique Ambroisy	
Monsieur Claude Martel	Géographe –historien
Monsieur Mathieu Martineau	
Monsieur Yvon Fréchette	
Monsieur Bruno Bellerose	Ville de Mascouche
Madame Sylviane DiFolco	Ville de Mascouche
Madame Kate Primeau	Ville de Terrebonne
Madame Lorraine Bégin	Ville de Terrebonne

Pour un mandat se terminant le 31 décembre 2020 :

Madame Caroline Desbiens	Représentante de Tourisme Lanaudière et Culture Lanaudière
Madame Suzanne Gobeille	
Madame Karine St-Gelais	
Monsieur Pierre Filteau	
Monsieur Alexandre S. Provencher	
Monsieur Pierre Berthiaume	Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

ADOPTÉE

11 755-01-19

Nomination de quatre (4) représentants des comités consultatifs au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 186-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a formé un comité du développement économique et touristique;

CONSIDÉRANT la création du comité consultatif économique et du comité consultatif touristique par les résolutions numéros 11 753-01-19 et 11 754-01-19, il y a lieu de permettre à deux (2) représentants en provenance de chacun de ces comités de siéger au comité du développement économique et touristique;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE deux (2) représentants en provenance du comité consultatif économique et deux (2) représentants en provenance du comité consultatif touristique puissent siéger au comité de développement économique et touristique.

QUE monsieur Claude Martel et monsieur Pierre Filteau soient et sont nommés à titre de représentants en provenance du comité consultatif touristique pour siéger au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins jusqu'au 31 décembre 2019.

QUE madame Renée Chartier et monsieur Sylvain Chartier soient et sont nommés à titre de représentants en provenance du comité consultatif économique pour siéger au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

11 756-01-19 Cession à la MRC Les Moulins de la convention d'incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Rhinocharge

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre la plupart des engagements et ententes entre le Centre de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, permettant à la MRC Les Moulins de devenir partie aux contrats, et ce, en remplacement du Centre local de Développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Rhinocharge ont signé une entente d'incubation par laquelle, notamment, ils consentent au transfert de ladite convention à la MRC Les Moulins en début d'année 2019 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte par la présente résolution, de reprendre la convention d'incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Rhinocharge et de devenir partie à ladite convention en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

QU'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 757-01-19 Cession à la MRC Les Moulins de la convention d'incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Claret Canada inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre la plupart des engagements et ententes entre le Centre de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, permettant à la MRC Les Moulins de devenir partie aux contrats, et ce, en remplacement du Centre local de Développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Claret Canada inc. ont signé une entente d'incubation par laquelle, notamment, ils consentent au transfert de ladite convention à la MRC Les Moulins en début d'année 2019 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte par la présente résolution, de reprendre la convention d'incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Claret Canada inc. et de devenir partie à ladite convention en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

QU'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 758-01-19 Mandat pour la production et la mise en valeur du Webmagazine Direction

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la production et la mise en valeur du Webmagazine Direction ;

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue, pour un montant ne dépassant pas 6 845,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission du journal La Revue soit et est retenue pour la production et la mise en valeur du Webmagazine Direction pour un montant ne dépassant pas 6 845,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission présentée par ladite entreprise et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-13 émis par le directeur et secrétaire-trésorier au montant de 6 845,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 759-01-19 Service de traiteur dans le cadre l'événement La Cuvée le 6 février 2019

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement La Cuvée, le 6 février 2019;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Buffet Louis-Philippe Traiteur numéro 106139, au montant de 2 442,30\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services l'entreprise Buffet Louis-Philippe Traiteur et à verser la somme de 2 442,30\$, excluant les taxes, dans le cadre de l'événement La Cuvée, le 6 février 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-14 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 442,30\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 760-01-19 Frais annuels d'hébergement du site internet d'InnoHub La Centrale et banque d'heures pour les frais de maintenance et pour les modifications

CONSIDÉRANT QUE les besoins de InnoHub La Centrale en matière d'hébergement de son site internet ont augmenté depuis sa mise en opération;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise CODEMS au montant de 2 265,00\$, excluant les taxes, pour frais annuels d'hébergement;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de l'entreprise CODEMS proposant le forfait d'hébergement avancé au montant de 2 265,00\$, excluant les taxes, pour les frais annuels d'hébergement du site internet d'InnoHub La Centrale et pour une banque de quinze (15) heures pour les frais de maintenance ainsi que pour les modifications.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-15 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 265,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 761-01-19 Mandat afin de perfectionner le site internet d'InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de perfectionner le site internet de InnoHub La Centrale notamment, par l'ajout d'onglets ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise CODEMS au montant de 5 325,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise CODEMS au montant de 5 325,00\$, excluant les taxes afin de perfectionner le site internet de InnoHub La Centrale notamment, par l'ajout d'onglets.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-16 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 325,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 762-01-19 Publicités en vue des deux (2) cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter des publicités en vue de la tenue de deux (2) cérémonies civiques pour les nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle, lesquelles auront lieu le 25 février 2019 à Mascouche et le 18 mars 2019 à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue au montant de 1 025,00\$, excluant les taxes, par publicité d'une demi-page couleur;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir, pour la MRC Les Moulins, deux (2) publicités dans le journal La Revue afin d'annoncer la tenue de deux (2) cérémonies civiques pour les nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle le 25 février 2019 à Mascouche et le 18 mars 2019 à Terrebonne, au montant total de 2 050,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-17 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 050,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-983, « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 763-01-19 Mandat pour des services professionnels d'infographie - Achat d'une banque d'heures en graphisme pour visuels en lien avec les cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle

CONSIDÉRANT QU'en vue de la promotion des deux (2) cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle, il y a lieu de donner un mandat de services professionnels pour la production du visuel des publicités;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pixocréation, datée du 8 janvier 2019, au montant de 880,00\$, excluant les taxes, pour une banque de seize (16) heures ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Pixocréation, datée du 8 janvier 2019, au montant de 880,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels d'infographie en vue de la promotion des deux (2) cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-18 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 880,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 764-01-19 Participation au Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques les 26 et 27 février 2019 à Québec

CONSIDÉRANT la tenue du Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques les 26 et 27 février 2019 à Québec;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, directrice du service de l'environnement et du développement durable et madame Judith Godin, aménagiste, soient et sont autorisées à assister au Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques les 26 et 27 février 2019 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-19 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Aménagement et urbanisme - Congrès, Colloque* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 765-01-19 Autorisation de paiement à la firme Englobe Corp. – Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour travaux de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 392-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Englobe Corp. pour des services professionnels en ingénierie pour des travaux de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne (certificat de paiement #1);

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 22 novembre 2018 au montant de 13 145,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement pour ces travaux, datée du 11 janvier 2019 de madame Amélie Parmentier, directrice du service de l'environnement et du développement durable, au montant de 13 145,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 13 145,00\$, excluant les taxes, à la firme Englobe Corp. pour le certificat de paiement numéro 1, relativement à des services professionnels en ingénierie pour des travaux de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne, le tout conformément à la facture datée du 22 novembre 2018 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-82 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 392-06-18.

ADOPTÉE

11 766-01-19

Autorisation de paiement à la firme Solmatech Inc. – Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 566-10-18, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Solmatech Inc. pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 décembre 2018 au montant de 6 645,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement pour ces travaux, datée du 11 janvier 2019 de madame Amélie Parmentier, directrice du service de l'environnement et du développement durable, au montant de 6 645,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 6 645,00\$, excluant les taxes, à la firme Solmatech Inc., relativement à des services professionnels pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche (certificat de paiement #1), le tout conformément à la facture datée du 31 décembre transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-124 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 566-10-18.

ADOPTÉE

11 767-01-19

Nomination de deux (2) membres au comité consultatif agricole (CCA) afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2019, deux (2) postes de représentants des producteurs agricoles sont à combler au comité consultatif agricole (CCA) puisque le mandat de monsieur Pascal Mathieu et de madame Nicole Beaugard est terminé depuis le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement du territoire et de transport;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nicole Beaugard et monsieur Pascal Mathieu soient et sont nommés au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants des producteurs agricoles afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

11 768-01-19

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté et de madame Judith Godin à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ);

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), la cotisation annuelle de mesdames Chantal Laliberté et Judith Godin, au montant de 432,00\$ par personne, excluant les taxes, moins 100,00\$ pour un deuxième membre provenant d'une même organisation.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-20 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 764,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 769-01-19 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ à Terrebonne (boulevard Marcel-Therrien)

Monsieur Simon Paquin donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ à Terrebonne (boulevard Marcel Therrien).

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

11 770-01-19 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe